

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 26 novembre 2018

Objet

**Subvention à
l'Association
PLAN
International.
Décision**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 20 novembre 2018 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

Etaient présents :

Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON, M. CAVALIERE, M. IGLESIAS, Mme DURLIN, M. GALAN, Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme LAQUIEZE, Mme BONNAL, Mme LOUKOMBO SENGAL, M. MEYRE, M. DANDY, M. RAIMI, M. BAGILET, Mme LARUE, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT, M. VERBOIS, M. ROBERT, Mme FEURTET, M. CALT, M. HADON, M. DROILLARD

**LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :**

33

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Mme C. LACUEY à M. PUYOBRAU - Mme COLLIN à Mme N. LACUEY
Mme MILLORIT à Mme GRANJEON - M. LERAUT à M. DANDY
Mme VELU à M. CALT**

Absents :

M. BELLOC - Mme RONNE

Mme Gaëlle LARUE a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la ville soutient le mouvement associatif œuvrant à l'intérêt général, et qui intervient plus particulièrement sur le territoire communal.

Dans le cadre de l'accompagnement des actions menées par les collèges et plus particulièrement les actions en faveur de l'égalité filles/garçons, la Ville de Floirac se propose de soutenir l'Association PLAN International.

L'Association PLAN International a été créé en 1937 et a toujours une même priorité : protéger les enfants et faire respecter leurs droits selon ces 4 axes :

- la collecte de fonds pour financer des programmes de développement en faveur des enfants,
- l'accompagnement technique pour le montage, le suivi et l'évaluation des programmes spécifiques dans 13 pays,
- le plaidoyer en France auprès des institutions gouvernementales et des décideurs en faveur des droits des enfants et de l'égalité filles-garçons,
- la sensibilisation du grand public aux droits de l'enfant et à l'égalité filles-garçons.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de soutenir cette démarche et d'attribuer à l'Association PLAN International France une subvention de 250€.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-7 ;
Vu l'avis de la Commission Vie Associative en date du 15 novembre 2018 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à verser 250 € de subvention à l'Association PLAN International France.

DIT que les fonds sont inscrits au Budget primitif 2018

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents*

POUR EXTRAIT CONFORME :
A la Mairie de FLOIRAC, le 28 novembre 2018
Le Maire,



Nombre de votants : 31
Suffrages exprimés : 31
Pour : 31
Contre
Abstention :